

Département de l'Isère
Arrondissement de VIENNE
Canton de BIEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de SARDIEU
131 Chemin Neuf
38260 SARDIEU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Téléphone n° 04 74 20 24 69
E-mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE N°55/2022
ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE
PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SARDIEU

Le Maire de **SARDIEU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement

Vu la loi n° 2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 38/2022 en date du 24 novembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engagement des actions volontaires en faveur des économies d'énergies, de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, l'éclairage public sera totalement interrompu tous les jours de 22h00 à 5h30 du matin, sur l'ensemble de la commune de Sardieu. Des panneaux d'information sont installés aux entrées de la commune.

Article 2 : Le Maire de Sardieu est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE,

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Bièvre Valloire,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du TE38

Fait à SARDIEU le 1^{er} Décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre PERROUD

